

## Demande d'adhésion - Optéo Santé

### Signalétique

Raison sociale :  
Enseigne :  
Forme juridique : Date de création :  
Adresse du siège social :  
Code postal : Commune :  
Tél. : Fax : Courriel : virginie@7lieux.org

### Activité

Activité principale exercée: Code NAF  
Convention collective appliquée:

### Adhésion

En application des dispositions législatives et conventionnelles en vigueur, je soussigné

Nom : Prénom :

Domicile :

Date / Lieu de naissance : /

Tél. :

agissant en qualité de :  représentant légal  autre (précisez)

demande à adhérer à Audiens Prévoyance pour ses salariés, aux conditions suivantes (merci de cocher la garantie retenue pour la (ou les) catégories de personnel concernée(s)).

Voir au verso

Je précise que les régimes sont mis en place dans l'entreprise en vertu :

- d'un accord collectif d'entreprise
- d'une décision unilatérale de l'employeur (DUE)
- d'un référendum

### Categorie du personnel assuré

---

Cochez ci-dessous la ou les catégories du personnel assuré :

- Cadres permanents et assimilés : salariés affiliés à l'Agirc (à cocher si les cadres et assimilés sont concernés)

Date d'effet des garanties : ■■■ ■■■ ■■■■■

<b>Optéo Santé</b>
0,78 % PMSS Soit 24,73 €

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale : 3 170 € en 2015

- Non cadres permanents : salariés non affiliés à l'Agirc (à cocher si les non cadres sont concernés)

Date d'effet des garanties : ■■■ ■■■ ■■■■■

<b>Optéo Santé</b>
0,78 % PMSS Soit 24,73 €

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale : 3 170 € en 2015

Je note que j'ai la possibilité de mettre en place un niveau de garantie plus élevé au profit de mes salariés (Optéo Santé options 1, 2 ou 3). Pour ce faire, mon conseiller dédié est à ma disposition au .

Je note que les salariés ont la possibilité :

- d'affilier leurs ayants droit (conjoint et/ou enfant(s)) à la garantie choisie,
- d'augmenter le niveau de la garantie Optéo Santé avec un renfort facultatif (tous les ayants droit bénéficieront alors de ce renfort).

C'est sur leur bulletin d'affiliation que vos salariés doivent indiquer leur choix.

Les cotisations afférentes à la couverture des ayants droits et/ou aux renforts facultatifs sont financées entièrement par le salarié, sauf dispositions internes à l'entreprise différentes.

Ces cotisations sont prélevées directement sur le salaire par l'employeur qui adresse le règlement à Audiens.

Fait à \_\_\_\_\_, le 23 Novembre 2015

Signature du dirigeant

Cachet de l'entreprise

[www.audiens.org](http://www.audiens.org)

